

"Le président de la fondation Vasarely est hors-la-loi"

Pierre Vasarely, petit-fils et seul légataire du maître de l'art cinétique, Victor Vasarely, ne décolère pas.

Membre de droit du conseil d'administration depuis une décision du TGI d'Aix-en-Provence en 2006, il accuse l'actuel président et les autres membres du bureau de vouloir liquider la fondation (*La Provence* du 29 septembre) pour, selon lui, "faire oublier qu'ils l'ont conduite à une situation désespérée en cinq années de gestion dont ils devront répondre". Ambiance.

Renaud Belnet, actuel président de la fondation Vasarely, préconise de la dissoudre pour mieux faire vivre le centre architectonique, c'est-à-dire le bâtiment du Jas de Bouffan. Comment réagissez-vous ?

Je combats la position du président actuel, qui est par ailleurs hors-la-loi, comme l'était son prédécesseur, François Hers.

Comment ça "hors-la-loi" ?

En juin 2002, la mise à l'écart brutale de Christian Kert (député UMP et président de la fondation depuis 1997, ndlr) à la suite des manœuvres de Michèle Taburno, ma belle-mère, s'était faite en toute illégalité, le nombre de membres siégeant à ce conseil étant insuffisant. Depuis 2002, le bureau gère donc l'institution en dehors de toute légalité. Et Renaud Belnet n'a pas mandat pour demander sa dissolution.

Il assure que la fondation est dans une impasse financière telle qu'il est maintenant impossible de la sauver. L'essentiel n'est-il pas de faire vivre le lieu ?



Pierre Vasarely refuse de voir la fondation dissoute par des gens "qui ne viennent jamais à Aix". / PHOTO JEAN-ERIC ELY

“ Entre 1995 et 1997, les collections se sont volatilisées suite à un arbitrage obtenu par Michèle Taburno-Vasarely.”

PIERRE VASARELY

C'est une impasse pour lui, dont le mandat arrive à expiration aujourd'hui même, ce qui ne l'empêche pas de convoquer un conseil d'administration pour le 26 octobre. Le ministère de l'Intérieur l'a déjà questionné sur la validité de son mandat, mais il n'a jamais répondu. Aujourd'hui, il tente de trouver un arrangement à la va-vite avec la municipalité, qui récupérera le bâtiment en cas de dissolution. L'impasse en question n'est pas seulement financière, mais aussi juridique. Et c'est ce

qui le pousse à essayer de trouver une porte de sortie en catastrophe.

Comment expliquez-vous la grande misère de la fondation, à l'origine pourtant richement dotée en œuvres aliénables et inaliénables ?

Charles Debbasch a détourné des fonds de l'institution et des œuvres d'atelier, mais il a quitté la fondation en 1993. Entre 1995 et 1997, les collections se sont volatilisées à la suite d'un arbitrage obtenu par Michèle Taburno-Vasarely, représentant les intérêts patrimoniaux et financiers des deux fils de Victor Vasarely. À l'époque, la famille a récupéré les œuvres, mais aujourd'hui, mon oncle André et ma tante adhèrent à mon projet de restituer ces œuvres à la fondation et de réunir des partenaires privés pour la relancer au lieu de faire appel aux collectivités.

Où sont ces œuvres ?

Pour une grande part à Chicago, où vit ma belle-mère. En tant que légataire universel de Victor Vasarely, je vais essayer de la persuader de restituer les œuvres qu'elle détient à la fondation. Dans le cas contraire, ça sera à la justice de trancher. Pour ma part, je réclame un droit d'inventaire sur ce qui s'est passé depuis 15 ans. Le fait que je sois maintenant soutenu par mon oncle et ma tante et que nous soyons trois à demander des comptes explique aussi ce qui se passe aujourd'hui...

Que vous inspire le projet de Maryse Joissains d'installer l'école d'art d'Aix sur le terrain de la fondation et même en partie dans le bâtiment ?

Que la fondation Vasarely s'ouvre à la création contemporaine, c'est tout à fait normal, c'est même prévu dans ses statuts. Mais je rappelle qu'elle a d'abord pour but de promouvoir l'œuvre de Vasarely, pas d'accueillir des manifestations sans projet culturel.

Les administrateurs n'ont jamais eu à se prononcer sur ce projet or, le conseil est souverain. Je vous rappelle que Victor Vasarely s'était entouré de toutes les garanties offertes par le droit et par l'État français pour assurer la pérennité de cette institution. Et aujourd'hui, ce sont des gens qui ne viennent jamais à Aix qui demandent sa dissolution ! Je souhaite que les administrateurs représentant l'État et la Ville se positionnent clairement sur ce coup de force... ■

Propos recueillis par Joël Rumello